

# L'Echo des Relais

Mai 2022,  
 n°15

## Dans ce numéro :

Edito	1
Dossier : La formation continue	2
Question à la PMI : La réforme	4
Article : Le portage	5
Retour sur...	6
Vie du RAM Infos A vos agendas	7
Planning	8

## Edito

Nos 4 Relais Petite Enfance prennent leurs marques et s'approprient peu à peu leur toute nouvelle identité. Amélie, Cécile et Svetlana conjuguent avec les nombreux changements concernant votre profession, vos conditions d'activité, les droits et obligations de chacun. Bravo pour l'énergie déployée pour vous accompagner au mieux en ce début d'année très intense. Marie-Laurence, quant à elle, a pris un tout nouveau départ professionnel au sein du Département de la Vendée. Je la remercie chaleureusement pour son investissement, pendant ces 10 dernières années, sur notre territoire, auprès de vous, assistantes maternelles, ainsi que des parents et des enfants, et lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours.

L'équipe RPE accueillera bientôt une nouvelle collègue à qui je souhaite d'ores et déjà la bienvenue.

Que la douceur printanière et le soleil estival vous accompagnent vous et les enfants dans les sorties, activités, promenades, découvertes, projets... sans oublier les vacances à venir que j'espère reposantes pour vous toutes.



**Bernard ESPUGNA,**

*Vice-président de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et les affaires scolaires.*

## ZOOM SUR... LE CARNAVAL

Le Carnaval est de retour ! Une matinée sans pluie avec un rayon de soleil a permis un défilé sur le thème des animaux des Fables de la fontaine.

Confettis et musique ont permis aux enfants d'apprendre à lancer sur un rythme endiablé !

Quelle joie de se retrouver !

Merci pour cette matinée



## CONTACT & ACTUALITÉS

Relais Petite Enfance Terres de Beauce

61 rue de la Planche 45130 Baccon—rpe.terres.beauce@ccterresduvaldeloire.fr —06 82 92 95 91

Toutes les actualités des RPE sur : <https://www.ccterresduvaldeloire.fr/listes/petite-enfance/>



# La Formation continue



Comme tous les salariés, les employés à domicile et les assistants maternels agréés ont accès à la formation tout au long de leur vie professionnelle : développer des compétences, évoluer dans le métier et ainsi mieux répondre aux besoins des enfants et des parents. Les parents-employeurs sont les garants de la professionnalisation de leur salarié en soutenant et en proposant le départ en formation.

Dans cet article, découvrez la formation dans le cadre du plan de développement des compétences encadré par les partenaires sociaux.

## IPERIA

- Œuvre à la reconnaissance et à la valorisation des métiers de la famille et du domicile
- Fourni le catalogue des formations
- Labellise les organismes de formation

Contactez IPERIA pour construire et organiser votre formation :  
Par téléphone : 0800 820 920 (gratuit)  
Via le site : <https://www.iperia.eu>



## Quand partir ?

- sur le temps de travail sans que le contrat de travail conclu avec les parents employeurs ne soit remis en cause (remboursement de la totalité de vos heures de travail),
- en dehors du temps d'accueil (prise en charge 2022 de 4.66€ de l'heure)

Les coûts liés à la formation (coûts pédagogiques, rémunération, frais de vie) sont pris en charge par un organisme spécifique (l'APNI).

## Vos droits



58h par année (1/01 au 31/12)  
Dès la 1ère heure travaillée  
Etre sous contrat de travail  
Avoir un parent-porteur (anciennement parent-facilitateur) afin de faciliter administrativement le départ en formation.

## Les différentes modalités de formation

Contactez IPERIA pour trouver l'organisme de formation en fonction de vos besoins et au plus proche de chez vous.

### En présentiel. . .

...La plus connue !

En classe ou sur site avec un formateur,  
Parfois sur votre commune  
interactions et échanges pour acquérir la  
compétence ou évoluer dans sa pratique.  
Certaines prises en charge s'ajoutent à la  
rémunération :

- Remboursement repas : 12€ pour 2022
- Remboursement kilométrique : 0.211€ du km pour 2022

### A distance

...La moins connue !

Formation Ouverte à Distance (FOAD)  
Chez vous, en totale autonomie  
Via une plateforme ou une application  
Quand vous êtes disponible  
Le même programme, à votre rythme

Le principe :  
visionner des vidéos, des power  
point, écouter les explications,  
répondre à des quiz, faire des  
recherches...

En fonction de l'organisme la durée  
est sur quelques semaines ou sur  
quelques mois.  
Avec un rendez-vous par semaine ou  
à la fin de votre formation ; individuel  
ou en groupe ; en visio ou en classe  
virtuelle.

### En téléformation

A fait son apparition depuis 2 ans !

Chez vous

En classe virtuelle avec un formateur

Sur la journée avec des heures précises

Interactions et échanges pour acquérir la  
compétence ou évoluer dans sa pratique

Dans le prochain numéro, comprendre la formation dans le cadre du  
Compte Personnel de Formation (CPF).

## Question à la PMI : La Réforme

L'ordonnance du 19 mai 2021 et ses décrets d'application régissant l'exercice de la profession d'assistant maternel à domicile ont modifié le cadre de l'agrément et du métier d'assistant maternel. Soumis, comme pour tout texte juridique, à interprétation, en voici quelques contours :

### Les médicaments

L'article R. 2111-1 du Code de la Santé Publique (article 2 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021) précise que l'assistant maternel agréé accueillant l'enfant dans le cadre d'un contrat d'accueil et à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux peut administrer des soins ou des traitements médicaux. Ceci n'était pas aussi clairement stipulé dans les textes précédents.

### Le nombre d'enfant accueilli

Selon l'article L. 421-4 du CASF, le nombre d'enfants

qu'un professionnel est autorisé à accueillir en sa qualité d'assistant maternel dans le cadre de son agrément est de quatre. L'agrément initial du professionnel autorise l'accueil de deux enfants au minimum, sauf si les conditions d'accueil ne le permettent pas

Pendant les heures où il accueille des enfants en sa qualité d'assistant maternel, le nombre total de mineurs âgés de moins de onze ans simultanément sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel ne peut excéder six, dont au maximum quatre enfants de moins de trois ans.

### Les limites d'âges

Les nouveaux articles du CASF ne prévoient pas que les décisions d'agrément indiquent les âges des enfants pouvant être accueillis en dessous de 3 ans par un assistant maternel. Cette disparition suscite de nombreuses questions. La DGCS lance un groupe de travail sur ce thème afin de se fixer ensemble – Etat, PMI, associations d'assistants maternels – des repères communs en la matière, valables pour tous les départements.

Attention, cette réforme n'annule pas les modalités indiquées sur votre agrément. Rapprochez-vous des services de PMI en cas de questions.

### Les auto-dérogations ou accueil en surnombre

En fonction de votre département, la mise en place est différente.

Pour le département 41, les dérogations se font au cas par cas. Si vous avez des besoins, contactez le service de PMI du Loir-et-Cher.

Pour le département 45, vous pouvez utiliser des auto-dérogations. Pour cela, vous devez :

- **Disposer de conditions de sécurité** suffisantes qui auront fait l'objet d'une évaluation lors d'une visite à votre domicile.
- **Être** au préalable **autorisé, par écrit**, à recourir à ces auto-dérogations une fois pour toute la durée de votre agrément.

Auto-dérogation concernant le nombre maximal de mineurs placés sous la responsabilité exclusive de l'AM

2° al du II de l'art. L421-4 +I de l'art. D421-17

Pour répondre à un **besoin temporaire** (vacances scolaires) **ou imprévisible**

**55 jours par an**

**Limite augmentée de 2 mineurs de moins de 11 ans (soit jusqu'à 8 enfants), dont toujours au maximum 4 enfants de moins de 3 ans.**

Fiche à compléter : [Recours 55 jours par an](#)

Auto-dérogation concernant la capacité d'accueil fixée dans l'agrément

II de l'art. L421-4-1+III de l'art. D421-17

Pour un **accueil ponctuel**, notamment pour **remplacer un collègue indisponible** ou pour l'accueil d'un enfant de **parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle**.

**50h par mois**

**Limite augmentée d'1 enfant à la capacité d'accueil définie dans son agrément, dans la limite inchangée de 6 mineurs âgés de moins 11 ans, dont au maximum 4 enfants de moins de 3 ans.**

Fiche à compléter : [Recours 50h par mois](#)

Les fiches sont à envoyer au **Président du Conseil départemental (service PMI Loiret)**, au plus tard **dans les 48h**. Un justificatif peut être demandé.

Le portage ! C'est quoi ? Est-ce que ça rend « accros » aux bras ? Comment faire en tant que professionnel ? Voyons un peu plus en détail ce qu'est le portage.

## Qu'est-ce que c'est ?

Le portage consiste à porter l'enfant contre soi, en le transportant à l'aide d'un tissu, plutôt que de le déposer dans une poussette. Utilisé adéquatement, le portage est une méthode simple et confortable qui offre de nombreux avantages autant pour le bébé que pour le porteur.

## Les avantages :

**Facilite la digestion du bébé** parce qu'il est placé en position verticale.



**Réconforte le bébé** : il peut entendre la voix du porteur et voir son visage (effet calmant, sentiment de sécurité, réduit les pleurs, l'agitation...).

**Stimule le développement cognitif** : La proximité augmente le niveau d'attention du bébé et l'incite à explorer.

**Assure un développement adéquat des articulations et des muscles** :

Fait selon les règles, il permet un bon positionnement des hanches et de la colonne vertébrale, il développe les muscles du cou et des dorsaux et il développe le sens de l'équilibre.

**Favorise le sommeil** : La proximité physique agirait comme une barrière contre les stimulations extérieures permettant au bébé de mieux contrôler son système nerveux.

**Favorise la découverte**



**de l'environnement extérieur** : Grâce aux stimulations sensorielles (vue, ouïe, odorat, toucher), le bébé découvre son environnement et le monde extérieur, stimule sa curiosité, son observation et peut lui permettre d'imiter davantage. Il découvrira les codes sociaux (expressions verbales et non verbales) facilitant ainsi son apprentissage du langage.



## Pour les professionnels :

**Procure une liberté de mouvement** : L'utilisation d'un porte-bébé demanderait moins d'énergie pour transporter un bébé que le fait de le porter directement dans les bras.

**Permet une interprétation plus rapide des besoins** : Il aide à être plus sensible aux signaux du bébé permettant de répondre plus rapidement aux besoins du bébé.

**Procure une sensation de bien-être** : diminution du stress autant pour l'adulte que pour le bébé.

## Quand porter ?

Certains bébés n'aiment pas être portés. Il est réalisé selon les besoins des bébés et l'envie (et la possibilité) des professionnels. De la même façon, le temps de portage est lui aussi laissé à l'appréciation des besoins de l'enfant et de la personne qui le porte. Certains vont être en écharpe pendant 1h quand d'autres y resteront une demi-heure.

## Et la motricité libre dans tout cela ?

Le portage n'est pas en opposition avec la motricité libre. Il est plutôt une base solide pour le développement du bébé. Il permet d'être contenu, réchauffé et de se sentir en sécurité. Il ne s'agit pas de le priver de mouvements

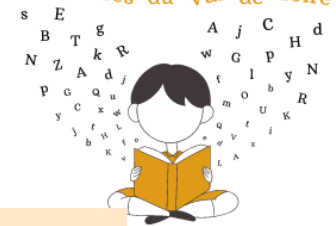
mais de lui offrir des temps et un espace d'apaisement. Cette alternance entre portage et temps de jeu avec son corps vont l'aider dans son développement. Voyons le portage comme un outil au service des parents mais aussi des professionnels.

## Témoignage

« Je pratique le portage dans mon travail avec l'accord des parents et pour une petite durée. Le but ce n'est pas de prendre la place des parents mais quand les pleurs sont trop importants, de consoler l'enfant. Parfois je ne l'utilise pas ou peut-être 2 ou 3 fois dans l'année, sans abusé. Dans tous les cas, je ne dépasse pas 30 minutes à 1h dans la même position.

Je fais partie de l'association 123premierspas, d'Ouzouer-le-Marché. C'est auprès d'une intervenante formée que j'ai appris. C'est important de bien installer l'enfant. Cela permet de le maintenir dans une position physiologique, ça peut diminuer les reflux ou permet de s'occuper des autres enfants tout en consolant le plus petit. »

Merci Karine



620 voix



312 voix



Le vainqueur avec 803 voix



302 voix

## Retour sur le salon du livre



La préparation des Kakémonos s'est réalisé sur plusieurs matinées d'accueil-jeux. Une belle occasion pour les enfants d'explorer, expérimenter, découvrir ! Pour un résultat qui a fait bonne impression !!



Un grand merci à Elona, étudiante EJE pour la préparation et l'organisation de l'espace Petite Enfance du Salon du livre d'Ouzouer-le-Marché.

# La vie du RPE en Images...



21 avril 2022

Atelier Brico-livre—Ouzouer-le-Marché



Prix jeunesse

Vote le 7 mars 2022



Semaine de la petite enfance—thème : « Re-trouvaille »

Mars 2022—Binas et Epieds-en-Beauce



INFORMATIONS **iDiverses**

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions ne sont pas complètes lors des animations du Relais Terres de Beauce. De plus les salles sont suffisamment grandes. Donc nous avons convenus d'arrêter les inscriptions et de ré-utiliser le planning comme avant. A la date de réception du journal, je n'enverrai plus de mail pour vous inscrire.

Attention, certaines animations spécifiques restent soumises à inscription. Comme avant !

Affaire à suivre en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

## DROITS AUX LOISIRS

Mesdames, vous aussi vous avez le droit à des activités sociales et culturelles à prix réduit.

Inscrivez vous et profitez-en sur le site : [asc-loisirs-emploiodomicile.fr](http://asc-loisirs-emploiodomicile.fr)

## La vie du RPE : A vos agendas

Rappels des dernières consignes : port du masque fortement recommandé lavage des mains avant et pendant, aération des salles.

### Musique

5 mai—Baccon

Sur inscription, avec vos collègues du RPE Terres des Mauves

### Spectacle du RPE

10 mai—Epieds-en-Beauce

Nous allons découvrir « Le rire de la grenouille ». Les parents sont les bienvenus.

### Spectacle « Raconte-moi »

Ouzouer-le-Marché

Pour préparer le spectacle, Marie viendra lire des livres les 9 et 16 mai en fin d'animation.

Le spectacle « Raconte-moi » (sur inscription) aura lieu à 23 mai et se clôturera par un pique-nique dans le parc de la mairie. Les parents sont attendus.

### Matinées « Bibliothèque »

Bénédicte et Marie vous accueillent sur des créneaux réservés pour vous. Sur inscription

### Matin sablé

12 mai—Coulmiers

Sur inscription, Avec vos collègues du RPE Terres des Mauves.

### Centre équestre

7 juin—Vievy-le-Rayé

Sur inscription, Jessica et ses poneys vous attendent entre 10h et 11h avec possibilité de pique-nique. (payant)

### Parc Floral

9 juin—Orléans la Source

Avec toutes vos collègues de la Communauté de Communes

### Été en musique

20 juin—Epieds-en-Beauce

En partenariat avec l'école de musique et l'école maternelle d'Epieds-en-Beauce. Toutes vos collègues de la Communauté de Communes seront invitées.

### Les soirées

Soirée « Livre sensoriel »

Date à définir, Pour faire ou finir un livre ou des plaques sensorielles.

Soirée des Ass Mat

Avec vos collègues du RPE Terres des Mauves, venez fêter l'été et les vacances autour d'un repas partagé. Baccon ou Meung-sur-Loire.

### La Canaudière

4 juillet

Sortie nature avec Pique-nique

### A organiser

Les matinées avec la psychomotricienne, cueillette des cerises (s'il y a) et visite d'une ferme...

## RETROUVONS-NOUS

Découvrez le site des RPE : [ccterresduvaldeloire.fr/listes/petite-enfance](http://ccterresduvaldeloire.fr/listes/petite-enfance)

Rejoignez le groupe [Whatsapp](#) : [RPE Terres de Beauce](#)

